

## Premium RRBS kit V2

**C02030036**

### Page de garde

Date d'établissement: 11.02.2022

#### Liste de nomenclature

Nom de la substance	Identificateur	Nombre de pièces	Classification selon SGH	Pictogrammes	Page
Enzyme buffer		1			3 - 10
Restriction enzyme		1			11 - 19
Ends preparation enzyme		1			20 - 28
dNTP mix		1			29 - 36
Unmethylated spike-in control		1			37 - 44
Methylated spike-in control		1			45 - 52
Adapter dilution buffer		1			53 - 60
Ligation Buffer		1			61 - 68
Ligase		1			69 - 77
Primer mix		1			78 - 85
MethylTaq Plus 2X Master Mix		1	Acute Tox. 3 / H301 STOT SE 2 / H371	 	86 - 100
100x SYBR		1			101 - 108
Resuspension buffer		1			109 - 116
ChIP-seq grade water		1			117 - 124
ChIP DNA Binding Buffer		1	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319		125 - 134
DNA Wash Buffer		1			135 - 142
BS Conversion Reagent		1	Acute Tox. 4 / H302 Eye Dam. 1 / H318	 	143 - 153
BS Dilution Buffer		1	Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318		154 - 164
BS Solubilization Buffer		1			165 - 173

## Premium RRBS kit V2

**C02030036**

### Page de garde

Date d'établissement: 11.02.2022

Nom de la substance	Identificateur	Nombre de pièces	Classification selon SGH	Pictogrammes	Page
BS Reaction Buffer		1	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	 	174 – 185
BS Binding Buffer		1	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319		186 – 195
BS Wash Buffer (without ethanol)		1			196 – 203
BS Desulphonation Buffer		1	Flam. Liq. 2 / H225 Skin Corr. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318 STOT SE 3 / H336	  	204 – 216
BS Elution Buffer		1			217 – 224

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Enzyme buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721004/K09821004

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50

e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Enzyme buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Restriction enzyme**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721001/K09821001

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/ m <sup>3</sup> ]	men- tion	source
FR	glycérol	56-81-5	VME		10					aerosol	INRS

mention

aerosol

comme aérosols

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

### coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

9.2

### autres informations

il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### 10.5 matières incompatibles

combustibles

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Restriction enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

---

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Ends preparation enzyme**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721003/K09821003

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/ m <sup>3</sup> ]	men- tion	source
FR	glycérol	56-81-5	VME		10					aerosol	INRS

mention

aerosol

comme aérosols

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

### coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

9.2

### autres informations

il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### 10.5 matières incompatibles

comburants

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Ends preparation enzyme

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.04.2020

### **procédure de classification**

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### **clause de non-responsabilité**

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>dNTP mix</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09721005/K09821005

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**dNTP mix**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## **dNTP mix**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagenicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## dNTP mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Unmethylated spike-in control**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721006/K09821006

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

**Unmethylated spike-in control**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle
--------------------------------	---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 réactivité**

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

**10.2 stabilité chimique**

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

**10.3 possibilité de réactions dangereuses**

pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 conditions à éviter**

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**10.5 matières incompatibles**

il n'y a aucune information additionnelle.

**10.6 produits de décomposition dangereux**

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Unmethylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Methylated spike-in control**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721007/K09821007

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Methylated spike-in control

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Adapter dilution buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K18021007

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

sans importance

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

### 9.2 autres informations

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 14.1 | <b>numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | non pertinent   |
| 14.3 | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                            | aucune  |
| 14.4 | <b>groupe d'emballage</b>   | pas attribué  |
| 14.5 | <b>dangers pour l'environnement</b>                                     | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | <b>transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Adapter dilution buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 11.02.2022

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Ligation Buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721015/K09821015

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Ligation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Ligase**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721014/K09821014

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/ m <sup>3</sup> ]	men- tion	source
FR	glycérol	56-81-5	VME		10					aerosol	INRS

mention

aerosol

comme aérosols

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

### coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

9.2

### autres informations

il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 10.5 matières incompatibles

comburants

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Ligase

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

---

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Primer mix**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721016/K09821016

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Primer mix

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>MethylTaq Plus 2X Master Mix</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	C09010012

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	3	Acute Tox. 3	H301
3.8	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	2	STOT SE 2	H371

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement des effets immédiats sont à craindre après une exposition de courte durée.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

- pictogrammes

GHS06, GHS08



- mentions de danger

H301

toxique en cas d'ingestion.

H371

risque présumé d'effets graves pour les organes.

- conseils de prudence

P260

ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

se laver soigneusement après manipulation.

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308+P311

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321

traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501

éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- composants dangereux pour l'étiquetage

Tetramethylammonium chloride

**2.3 autres dangers**

sans importance

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 substances**

non pertinent (mélange)

**3.2 mélanges**

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Tetramethylammonium chloride	No CAS 75-57-0  No CE 200-880-8	≤ 2,5	Acute Tox. 2 / H300 Acute Tox. 3 / H311 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 1 / H370 Aquatic Chronic 2 / H411	

nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	facteurs M	ETA	voie d'exposition
Tetramethylammonium chloride	-	-	5 mg/kg 200 mg/kg	oral cutané

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 description des premiers secours**

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

**6.4 référence à d'autres rubriques**

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- compatibilités en matière de conditionnement

seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

**7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	DNEL	2,9 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	DNEL	0,4 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

PNEC pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	organisme	milieu de l'environnement	durée d'exposition
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	0,6 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	0,06 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	6 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	35 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	3,5 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	PNEC	6,6 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
inflammabilité	non combustible
limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
viscosité cinématique	non déterminé
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

densité et/ou densité relative

densité	non déterminé
---------	---------------

caractéristiques des particules	il n'existe pas de données disponibles
---------------------------------	--

**9.2 autres informations**

informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

toxique en cas d'ingestion.

- estimation de la toxicité aiguë (ETA)

oral 250 mg/kg

estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
nom de la substance	No CAS	voie d'exposition	ETA
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	oral	5 mg/kg
Tetramethylammonium chloride	75-57-0	cutané	200 mg/kg

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

risque présumé d'effets graves pour les organes.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 numéro ONU**

ADR/RID/ADN	2810
IMDG-Code	2810
OACI-IT	2810

**14.2 désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
IMDG-Code	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
OACI-IT	Toxic liquid, organic, n.o.s.
nom technique (composants dangereux)	Tetramethylammonium chloride

**14.3 classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN	6.1
IMDG-Code	6.1
OACI-IT	6.1

**14.4 groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN	III
IMDG-Code	III
OACI-IT	III

**14.5 dangers pour l'environnement**

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

**14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

**14.7 transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

**transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires**

code de classification	T1
étiquette(s) de danger	6.1



dispositions spéciales (DS)	274, 614, 802(ADN)
quantités exceptées (EQ)	E1
quantités limitées (LQ)	5 L
catégorie de transport (CT)	2
code de restriction en tunnels (CRT)	E
numéro d'identification du danger	60

**MethylTaq Plus 2X Master Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires**

polluant marin -  
étiquette(s) de danger 6.1



dispositions spéciales (DS) 223, 274  
quantités exceptées (EQ) E1  
quantités limitées (LQ) 5 L  
EmS F-A, S-A  
catégorie de rangement (stowage category) A

**organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires**

étiquette(s) de danger 6.1



dispositions spéciales (DS) A3, A4, A137  
quantités exceptées (EQ) E1  
quantités limitées (LQ) 2 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)**

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	pertinente pour la sécurité
1.1	code(s) de produit(s): K09721018/K09821018	code(s) de produit(s): C09010012	oui
1.3	renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique  téléphone: +32 4 364 20 50 e-mail: info@diagenode.com	renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Diagenode SA LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3 4102 Seraing Belgique  téléphone: +32 4 364 20 50	oui
2.3	autres dangers	autres dangers: sans importance	oui

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	pertinente pour la sécurité
2.3	résultats des évaluations PBT et vPvB: ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.		oui
3.2		mélanges: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		mélanges: changement dans la liste (tableau)	oui
9.1	aspect		oui
9.1	autres paramètres de sécurité		oui
9.1	inflammabilité (solide, gaz): non pertinent, (fluide)	inflammabilité: non combustible	oui
9.1	taux d'évaporation: non déterminé		oui
9.1		température de décomposition: non pertinent	oui
9.1		viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1		densité et/ou densité relative	oui
9.1	densité de vapeur: cette information n'est pas disponible		oui
9.1	densité relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles		oui
9.1	viscosité: non déterminé		oui
9.1	propriétés explosives: aucune		oui
9.1	propriétés comburantes: aucune		oui
9.1		caractéristiques des particules: il n'existe pas de données disponibles	oui
9.2	autres informations: il n'y a aucune information additionnelle	autres informations	oui
9.2		informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	oui
9.2		autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle	oui
11.2		Informations sur les autres dangers: il n'y a aucune information additionnelle.	oui
12.6	autres effets néfastes: des données ne sont pas disponibles.	propriétés perturbant le système endocrinien: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.	oui
14.1	numéro ONU: 2810	numéro ONU	oui

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	pertinente pour la sécurité
14.1		ADR/RID/ADN: 2810	oui
14.1		IMDG-Code: 2810	oui
14.1		OACI-IT: 2810	oui
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	désignation officielle de transport de l'ONU	oui
14.2		ADR/RID/ADN: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	oui
14.2		IMDG-Code: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	oui
14.2		OACI-IT: Toxic liquid, organic, n.o.s.	oui
14.3	classe: 6.1 (matières toxiques)		oui
14.3		ADR/RID/ADN: 6.1	oui
14.3		IMDG-Code: 6.1	oui
14.3		OACI-IT: 6.1	oui
14.4	groupe d'emballage: III (matière faiblement dangereuse)	groupe d'emballage	oui
14.4		ADR/RID/ADN: III	oui
14.4		IMDG-Code: III	oui
14.4		OACI-IT: III	oui
14.7	numéro ONU: 2810		oui
14.7	désignation officielle: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.		oui
14.7	classe: 6.1		oui
14.7	groupe d'emballage: III		oui
14.7	numéro ONU: 2810		oui
14.7	désignation officielle: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.		oui
14.7	classe: 6.1		oui

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

rubrique	inscription ancienne (texte/valeur)	inscription courante (texte/valeur)	pertinente pour la sécurité
14.7	groupe d'emballage: III		oui
14.7	numéro ONU: 2810		oui
14.7	désignation officielle: Liquide organique toxique, n.s.a.		oui
14.7	classe: 6.1		oui
14.7	groupe d'emballage: III		oui
16		abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16	principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	oui

### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords européens relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

abr.	description des abréviations utilisées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

## MethylTaq Plus 2X Master Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 04.05.2020 (GHS 1)

révision: 26.01.2021

code	texte
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale **100x SYBR**  
numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**100x SYBR**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	orange
odeur	caractéristique

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## 100x SYBR

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 26.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Resuspension buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09721017/K09821017

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle
--------------------------------	---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagenicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Resuspension buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

identification de la substance

**ChIP-seq grade water**

numéro d'enregistrement (REACH)

cette information n'est pas disponible

numéro CAS

7732-18-5

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

nom de la substance	ChIP-seq grade water
identificateurs	
No CAS	7732-18-5
formule moléculaire	H2O
masse molaire	18,02 g/mol

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

##### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

##### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

##### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

##### moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

##### moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	0 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

### solubilité(s)

- solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

### coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
---------------------------	--

température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle
--------------------------------	---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

##### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |   |   |
|------|---|---|
| 14.1 | <b>numéro ONU</b>   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>   | non pertinent   |
| 14.3 | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>  | aucune  |
| 14.4 | <b>groupe d'emballage</b>   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | <b>dangers pour l'environnement</b>   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

##### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

##### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**ChIP DNA Binding Buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K07391001

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50

e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement attention

- pictogrammes

GHS07



## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

- mentions de danger
  - H302 nocif en cas d'ingestion.
  - H315 provoque une irritation cutanée.
  - H319 provoque une sévère irritation des yeux.
- conseils de prudence
  - P270 ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
  - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
  - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P321 traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
  - P330 rincer la bouche.
  - P332+P313 en cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
  - P337+P313 si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
  - P362+P364 enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
  - P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.
- composants dangereux pour l'étiquetage Guanidinium chloride

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Guanidinium chloride	No CAS 50-01-1  No CE 200-002-3  No index 607-148-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119977063-35-xxxx	≤ 30	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. fournir de l'air frais.

### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

**ChIP DNA Binding Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

**6.4 référence à d'autres rubriques**

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

**7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	3,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	10,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	caractéristique

#### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé
coefficient de partage	
- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune
<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

nocif en cas d'ingestion.

SGH des Nations unies, annexe 4: peut être nocif par inhalation.

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

- estimation de la toxicité aiguë (ETA)  
oral 1.855 mg/kg

estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
nom de la substance	No CAS	voie d'exposition	ETA
chlorure de guanidinium	50-01-1	oral	556,5 mg/kg
chlorure de guanidinium	50-01-1	inhalation: poussières/brouillard	3,181 mg/l/4h

corrosion/irritation cutanée

provoque une irritation cutanée.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | pas attribué  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | pas attribué  |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR. non soumis au RID.

##### **accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

numéro d'identification	9006
désignation officielle	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
classe	9
nombre de cônes/feux bleus	0

##### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

##### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau

## ChIP DNA Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

abr.	description des abréviations utilisées
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>DNA Wash Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K07391002

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**DNA Wash Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	caractéristique

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## DNA Wash Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 08.06.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>BS Conversion Reagent</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791001/K09891001

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger
- pictogrammes
- GHS05, GHS07



## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

- mentions de danger
  - H302 nocif en cas d'ingestion.
  - H318 provoque de graves lésions des yeux.
- conseils de prudence
  - P270 ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
  - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P310 appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
  - P330 rincer la bouche.
  - P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.
- informations additionnelles sur les dangers
  - EUH031 au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

- composants dangereux pour l'étiquetage Disodium disulphite

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Disodium disulphite	No CAS 7681-57-4  No CE 231-673-0  No index 016-063-00-2  No d'enreg. REACH 01-2119531326-45-xxxx	100	Acute Tox. 4 / H302 Eye Dam. 1 / H318	 

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

après contact cutané

rincer la peau à l'eau/se doucher.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

eau, mousse, poudre ABC

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts, ramasser mécaniquement

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

ramasser mécaniquement.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

**BS Conversion Reagent**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**6.4 référence à d'autres rubriques**

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. utiliser seulement dans des zones bien ventilées. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- indications/informations spécifiques

des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

gérer les risques associés

- atmosphères explosives

élimination de dépôts de poussières.

- exigences en matière de ventilation

utilisation d'une ventilation locale et générale.

**7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	mention	source
FR	poussières réputées sans effet spécifique		VME		10					i	INRS
FR	poussières réputées sans effet spécifique		VME		5					r	INRS
FR	métabisulfite de sodium	7681-57-4	VME		5						INRS

mention

i

fraction inhalable

r

fraction alvéolaire

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

mention

VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Disodium disulphite	7681-57-4	DNEL	225 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	organisme	milieu de l'environnement	durée d'exposition
Disodium disulphite	7681-57-4	PNEC	1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Disodium disulphite	7681-57-4	PNEC	0,1 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Disodium disulphite	7681-57-4	PNEC	75,4 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

## 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

filtre à particules (EN 143).

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**BS Conversion Reagent**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	solide (poudre)
couleur	diverses
odeur	caractéristique

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	ne s'applique pas
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	ne s'applique pas
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non combustible
limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

**coefficient de partage**

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non pertinent (matière solide)
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations**

il n'y a aucune information additionnelle

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

indications comment éviter des incendies et des explosions

le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

rejet de matières toxiques avec:

acides

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

nocif en cas d'ingestion.

SGH des Nations unies, annexe 4: peut être nocif par contact cutané ou par inhalation.

- estimation de la toxicité aiguë (ETA)

oral 1.420 mg/kg

estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
nom de la substance	No CAS	voie d'exposition	ETA
métabisulfite de sodium	7681-57-4	oral	1.420 mg/kg

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque de graves lésions des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**BS Conversion Reagent**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 numéro ONU** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent
- 14.3 classe(s) de danger pour le transport** aucune
- 14.4 groupe d'emballage** n'est pas affecté à un groupe d'emballage
- 14.5 dangers pour l'environnement** pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
- 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**  
le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

**transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

**organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.2 évaluation de la sécurité chimique**  
des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**abréviations et acronymes**

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

abr.	description des abréviations utilisées
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## BS Conversion Reagent

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**BS Dilution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale	<b>BS Dilution Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791002/K09891002

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
utilisations déconseillées	ne pas utiliser pour l'injection ou vaporisation. ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Skin Corr. 1A	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

**2.2 éléments d'étiquetage**

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement

- pictogrammes

GHS05



- mentions de danger

H314 provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- conseils de prudence

P260 ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- composants dangereux pour l'étiquetage Sodium hydroxide

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Sodium hydroxide	No CAS 1310-73-2  No CE 215-185-5  No index 011-002-00-6  No d'enreg. REACH 01-2119457892-27-xxxx	≤ 5	Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Chronic 3 / H412	

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

##### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. fournir de l'air frais.

##### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

##### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

##### moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

##### moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

##### pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- compatibilités en matière de conditionnement

seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	mention	source
FR	hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME		2						INRS

mention

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'expo-

**BS Dilution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

mention

VME sition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)  
valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)  
VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Sodium hydroxide	1310-73-2	DNEL	1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

**BS Dilution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

9.2

<b>autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle
----------------------------	---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 réactivité**

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

**10.2 stabilité chimique**

voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 possibilité de réactions dangereuses**

pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 conditions à éviter**

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque de graves lésions des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	numéro ONU	1824
14.2	désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
14.3	classe(s) de danger pour le transport	
	classe	8 (matières corrosives)
14.4	groupe d'emballage	II (matière moyennement dangereuse)
14.5	dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
14.6	précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
		les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.
14.7	transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
		le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

numéro ONU	1824
désignation officielle	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
classe	8
code de classification	C5
groupe d'emballage	II

**BS Dilution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

étiquette(s) de danger 8



quantités exceptées (EQ) E2

quantités limitées (LQ) 1 L

catégorie de transport (CT) 2

code de restriction en tunnels (CRT) E

numéro d'identification du danger 80

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

numéro ONU 1824

désignation officielle HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

classe 8

polluant marin -

groupe d'emballage II

étiquette(s) de danger 8



dispositions spéciales (DS) -

quantités exceptées (EQ) E2

quantités limitées (LQ) 1 L

EmS F-A, S-B

catégorie de rangement (stowage category) A

groupe de séparation 18 - Alcalis

**organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

numéro ONU 1824

désignation officielle Hydroxyde de sodium en solution

classe 8

groupe d'emballage II

étiquette(s) de danger 8



dispositions spéciales (DS) A3

quantités exceptées (EQ) E2

quantités limitées (LQ) 0,5 L

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

## BS Dilution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

abr.	description des abréviations utilisées
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**BS Solubilization Buffer**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

K09791003/K09891003

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**BS Solubilization Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identi- fica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/ m <sup>3</sup> ]	men- tion	source
FR	glycérol	56-81-5	VME		10					aerosol	INRS

mention

aerosol

comme aérosols

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

### coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

9.2

### autres informations

il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 10.5 matières incompatibles

combustibles

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## BS Solubilization Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### **procédure de classification**

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### **clause de non-responsabilité**

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**BS Reaction Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale	<b>BS Reaction Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791004/K09891004

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
2.6	liquide inflammable	2	Flam. Liq. 2	H225
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

- pictogrammes

GHS02, GHS07



- mentions de danger

H225 liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 peut provoquer somnolence ou vertiges.

- conseils de prudence

P210 tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P312 appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P370+P378 en cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.  
P403+P233 stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- composants dangereux pour l'étiquetage Propan-2-ol

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Propan-2-ol	No CAS 67-63-0  No CE 200-661-7  No index 603-117-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119457558-25-xxxx	≤ 50	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets narcotiques.

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

en cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. éviter les sources d'inflammation. conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. utiliser seulement dans des zones bien ventilées. en raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- indications/informations spécifiques

les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

gérer les risques associés

- atmosphères explosives

conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. utilisation d'une ventilation locale et générale. tenir au frais. protéger du rayonnement solaire.

- risques d'inflammabilité

conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. protéger du rayonnement solaire.

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- exigences en matière de ventilation

utilisation d'une ventilation locale et générale. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

- compatibilités en matière de conditionnement  
seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	mention	source
FR	alcool isopropylique	67-63-0	VME			400	980				INRS

mention

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange							
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition	
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques	

PNEC pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	organisme	milieu de l'environnement	durée d'exposition
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140,9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140,9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2.251 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	caractéristique

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

**BS Reaction Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

solubilité(s)

- solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
-------------------------	------------------------------

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
---------------------------	--

température d'auto-inflammabilité	non déterminé
-----------------------------------	---------------

viscosité	non déterminé
-----------	---------------

propriétés explosives	aucune
-----------------------	--------

propriétés comburantes	aucune
------------------------	--------

<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle
--------------------------------	---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 réactivité**

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". le mélange contient une (des) substance(s) réactives. risque d'allumage.

en cas de chauffage:

risque d'allumage

**10.2 stabilité chimique**

voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 possibilité de réactions dangereuses**

pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 conditions à éviter**

tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

indications comment éviter des incendies et des explosions

utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**10.5 matières incompatibles**

comburants

**10.6 produits de décomposition dangereux**

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

récupération ou régénération des solvants.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |  |   |
|-------------|--|---|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>  | 1219  |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>  | ISOPROPANOL   |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>   |   |
|             | classe   | 3 (liquides inflammables)   |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>  | II (matière moyennement dangereuse)   |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>  | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>   |   |
|             | les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. |   |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>                                    |   |
|             | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.  |   |

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

numéro ONU	1219
désignation officielle	ISOPROPANOL
classe	3
code de classification	F1
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3



dispositions spéciales (DS)	601
quantités exceptées (EQ)	E2

**BS Reaction Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

quantités limitées (LQ)	1 L
catégorie de transport (CT)	2
code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
numéro d'identification du danger	33

**Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

numéro ONU	1219
désignation officielle	ISOPROPANOL
classe	3
polluant marin	-
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3



dispositions spéciales (DS)	-
quantités exceptées (EQ)	E2
quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-E, S-D
catégorie de rangement (stowage category)	B

**organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

numéro ONU	1219
désignation officielle	Isopropanol
classe	3
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3



dispositions spéciales (DS)	A180
quantités exceptées (EQ)	E2
quantités limitées (LQ)	1 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition

## BS Reaction Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

abr.	description des abréviations utilisées
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**BS Binding Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale	<b>BS Binding Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791005/K09891005

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement                      attention

- pictogrammes

GHS07



## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

- mentions de danger
  - H302 nocif en cas d'ingestion.
  - H315 provoque une irritation cutanée.
  - H319 provoque une sévère irritation des yeux.
- conseils de prudence
  - P270 ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
  - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
  - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P321 traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
  - P330 rincer la bouche.
  - P332+P313 en cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
  - P337+P313 si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
  - P362+P364 enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
  - P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.
- composants dangereux pour l'étiquetage Guanidinium chloride

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Guanidinium chloride	No CAS 50-01-1  No CE 200-002-3  No index 607-148-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119977063-35-xxxx	≤ 60	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319	

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. fournir de l'air frais.

### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	3,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	10,5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Guanidinium chloride	50-01-1	DNEL	1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

#### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé
coefficient de partage	
- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune
<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

toxicité aiguë

nocif en cas d'ingestion.

SGH des Nations unies, annexe 4: peut être nocif par contact cutané ou par inhalation.

**BS Binding Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

- estimation de la toxicité aiguë (ETA)  
oral 1.113 mg/kg

estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
nom de la substance	No CAS	voie d'exposition	ETA
chlorure de guanidinium	50-01-1	oral	556,5 mg/kg
chlorure de guanidinium	50-01-1	inhalation: poussières/brouillard	3,181 mg/l/4h

corrosion/irritation cutanée

provoque une irritation cutanée.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

**12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

**12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

**12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

**12.6 autres effets néfastes**

des données ne sont pas disponibles.

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | pas attribué  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | pas attribué  |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR. non soumis au RID.

##### **accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

numéro d'identification	9006
désignation officielle	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
classe	9
nombre de cônes/feux bleus	0

##### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

##### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau

## BS Binding Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

abr.	description des abréviations utilisées
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>BS Wash Buffer (without ethanol)</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791006/K09891006

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**BS Wash Buffer (without ethanol)**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## BS Wash Buffer (without ethanol)

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**BS Desulphonation Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale	<b>BS Desulphonation Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791007/K09891007

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
utilisations déconseillées	ne pas utiliser pour l'injection ou vaporisation. ne pas utiliser pour des produits qui sont destinés au contact direct avec la peau.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

rubrique	classe de danger	catégorie	classe et catégorie de danger	mention de danger
2.6	liquide inflammable	2	Flam. Liq. 2	H225
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Skin Corr. 1B	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme. le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

**BS Desulphonation Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement

- pictogrammes

GHS02, GHS05, GHS07



- mentions de danger

- H225 liquide et vapeurs très inflammables.
- H314 provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H336 peut provoquer somnolence ou vertiges.

- conseils de prudence

- P210 tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P370+P378 en cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
- P403+P233 stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

- composants dangereux pour l'étiquetage Propan-2-ol, Sodium hydroxide

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 substances**

non pertinent (mélange)

**3.2 mélanges**

description du mélange

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Propan-2-ol	No CAS 67-63-0  No CE 200-661-7  No index 603-117-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119457558-25-xxxx	≤ 30	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

nom de la substance	identificateur	%m	classification selon SGH	pictogrammes
Ethanol	No CAS 64-17-5  No CE 200-578-6  No index 603-002-00-5  No d'enreg. REACH 01-2119457610-43-xxxx	≤ 30	Flam. Liq. 2 / H225	
Sodium hydroxide	No CAS 1310-73-2  No CE 215-185-5  No index 011-002-00-6  No d'enreg. REACH 01-2119457892-27-xxxx	≤ 5	Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Chronic 3 / H412	

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

##### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. fournir de l'air frais.

##### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

##### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets narcotiques.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

en cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. éviter les sources d'inflammation. conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. utiliser seulement dans des zones bien ventilées. en raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- indications/informations spécifiques

les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### gérer les risques associés

- atmosphères explosives

conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. utilisation d'une ventilation locale et générale. tenir au frais. protéger du rayonnement solaire.

- risques d'inflammabilité

conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. protéger du rayonnement solaire.

##### maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- exigences en matière de ventilation

utilisation d'une ventilation locale et générale. mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- compatibilités en matière de conditionnement

seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
pays	nom de l'agent	No CAS	identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	mention	source
FR	hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME		2						INRS
FR	alcool éthylique	64-17-5	VME	1.000	1.900	5.000	9.500				INRS
FR	alcool isopropylique	67-63-0	VME			400	980				INRS

mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	objectif de protection, voie d'exposition	utilisé dans	durée d'exposition
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	500 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Propan-2-ol	67-63-0	DNEL	888 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Sodium hydroxide	1310-73-2	DNEL	1 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

PNEC pertinents des composants du mélange						
nom de la substance	No CAS	effet	seuil d'exposition	organisme	milieu de l'environnement	durée d'exposition
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140,9 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	140,9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	2.251 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	552 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Propan-2-ol	67-63-0	PNEC	28 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	caractéristique

##### autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)
limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

solubilité(s)	non déterminé
coefficient de partage	
- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune
<b>9.2 autres informations</b>	il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". le mélange contient une (des) substance(s) réactives. risque d'allumage.

en cas de chauffage:

risque d'allumage

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

indications comment éviter des incendies et des explosions

utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## **BS Desulphonation Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

**toxicité aiguë**

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

**corrosion/irritation cutanée**

provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

provoque de graves lésions des yeux.

**sensibilisation respiratoire ou cutanée**

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

**mutagénicité sur cellules germinales**

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**cancérogénicité**

n'est pas classé comme cancérogène.

**toxicité pour la reproduction**

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

peut provoquer somnolence ou vertiges.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**danger en cas d'aspiration**

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.6 autres effets néfastes**

des données ne sont pas disponibles.

**BS Desulphonation Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 méthodes de traitement des déchets**

informations pertinentes pour le traitement des déchets

récupération ou régénération des solvants.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**remarques**

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1</b>	<b>numéro ONU</b>	1993
<b>14.2</b>	<b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
	nom technique (composants dangereux)	propane-2-ol, hydroxyde de sodium
<b>14.3</b>	<b>classe(s) de danger pour le transport</b>	
	classe	3 (liquides inflammables)
<b>14.4</b>	<b>groupe d'emballage</b>	II (matière moyennement dangereuse)
<b>14.5</b>	<b>dangers pour l'environnement</b>	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
<b>14.6</b>	<b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
	les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
<b>14.7</b>	<b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	
	le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

**Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

**transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

numéro ONU	1993
désignation officielle	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
classe	3
code de classification	F1
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3



dispositions spéciales (DS)	274, 601, 640D
-----------------------------	----------------

**BS Desulphonation Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

quantités exceptées (EQ)	E2
quantités limitées (LQ)	1 L
catégorie de transport (CT)	2
code de restriction en tunnels (CRT)	D/E
numéro d'identification du danger	33
<b>Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)</b>	
numéro ONU	1993
désignation officielle	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
classe	3
polluant marin	-
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3
	
dispositions spéciales (DS)	274
quantités exceptées (EQ)	E2
quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-E, <u>S-E</u>
catégorie de rangement (stowage category)	B
<b>organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)</b>	
numéro ONU	1993
désignation officielle	Liquide inflammable, n.s.a.
classe	3
groupe d'emballage	II
étiquette(s) de danger	3
	
dispositions spéciales (DS)	A3
quantités exceptées (EQ)	E2
quantités limitées (LQ)	1 L

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> )
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau

## BS Desulphonation Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

abr.	description des abréviations utilisées
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

code	texte
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale	<b>BS Elution Buffer</b>
numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
code(s) de produit(s)	K09791008/K09891008

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes	réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.
--------------------------------------	---

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence	+32 4 364 20 50 ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h
---------------------------------	--

centre antipoison		
pays	nom	téléphone
France	centre antipoison et de toxicovigilance	01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**BS Elution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

**8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés  
ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

état physique	liquide
couleur	incolore
odeur	inodore

**autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
point de fusion/point de congélation	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
point d'éclair	non déterminé
taux d'évaporation	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

limites d'explosivité	non déterminé
pression de vapeur	non déterminé
densité	non déterminé
densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
solubilité(s)	non déterminé

coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
température d'auto-inflammabilité	non déterminé
viscosité	non déterminé
propriétés explosives	aucune
propriétés comburantes	aucune

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## **BS Elution Buffer**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |  |   |
|------|--|---|
| 14.1 | numéro ONU   | non soumis aux règlements sur le transport  |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU   | non pertinent   |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport  | aucune  |
| 14.4 | groupe d'emballage   | n'est pas affecté à un groupe d'emballage   |
| 14.5 | dangers pour l'environnement   | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.  |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## BS Elution Buffer

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 04.05.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

abr.	description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.